



**FRANCK MONTAUGÉ**

*SÉNATEUR DU GERS MAIRE D'AUCH*

Jeudi 30 juin 2016

## Communiqué de presse

### **La proposition de loi pour des outils de gestion des risques en agriculture adoptée à l'unanimité**

La proposition de loi visant à mettre en place des outils de gestion des risques en agriculture des sénateurs Franck Montaugé (Gers), Henri Cabanel (Hérault) et Didier Guillaume (Drôme), a été adoptée à l'unanimité par le Sénat.

**Cette proposition de loi vise à aborder la question cruciale de la régulation des revenus des agriculteurs et de la mise en oeuvre de mécanismes de gestion des risques.** « Alors que notre agriculture traverse depuis de nombreuses années une crise profonde, je suis heureux que ce texte qui pose les bases d'une méthode à mettre en oeuvre pour créer des mécanismes de protection du revenu des agriculteurs fasse l'objet d'un large consensus », se félicite le sénateur Franck Montaugé.

**«L'adoption de ce texte ouvre aussi une voie pour intégrer cette démarche dans la prochaine PAC 2020»**, dit-il.

Ce texte qui s'attaque à un sujet éminemment complexe donne également au Gouvernement les moyens de mettre en place des expérimentations qui permettront de valider les propositions de financements qu'il suggère.

«Outre les aléas climatiques et sanitaires, les agriculteurs sont de plus en plus soumis à la volatilité des marchés. **Notre objectif, en créant un Fonds de stabilisation des revenus agricoles, est d'apporter de la sécurité à une profession essentielle à l'économie de nos territoires**», ajoute Franck Montaugé.

Sénat: 15, rue de Vaugirard, 75291 - Paris Cedex 06 - Tél.: 01.42.34.20.00.  
Circonscription: 1, place de la Libération, 32000 - Auch - Tél.: 05.62.61.21.88.  
Email: franck.montauge@gmail.com

*Toute l'actualité du sénateur Montaugé sur le site [www.franckmontauge.fr](http://www.franckmontauge.fr)*